



Sommaire

Editorial

Editorial du Cancanier

Yvan Rochat, Municipal



Plus que jamais, me semble-t-il, cette fin d'année est faite de turbulences en tous genres...

Ici et ailleurs, le monde en voit – et en fait – de toutes les couleurs !
Tout le monde le sait : Il fait bon vivre à Penthalaz !

Grâce... grâce à VOUS : vous, ce sont toutes les personnes qui s'impliquent dans la vie de la Commune :

Vous, les patrouilleuses et patrouilleurs, qui êtes là pour veiller sur les enfants en chemin pour l'école...

Vous, les dames qui donnez de votre temps pour la cantine scolaire, pour les crèches et autres garderies qui facilitent bien la vie des parents...

Vous, les employés qui ne ménagent pas votre peine pour que tout roule
Vous, les élus du conseil communal...

Vous, les membres des sociétés locales, en particulier les comités, qui "ramez" pour maintenir les activités sportives ou culturelles, le plus souvent bénévolement...

Vous, les pompiers qui vous engagez pour aider, secourir, protéger, sauver...

Enfin, vous, toutes les personnes qui avez largement fait votre part dans les décennies précédentes et qui êtes encore présentes lors des manifestations proposées...

Un grand MERCI pour qui vous êtes et ce que vous faites.

A vous toutes et tous, vont mes vœux les meilleurs pour 2018 !

Nouvelle passerelle



- 1 **Impressum**
- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 11 décembre 2017
- 5 Patrouilleurs scolaires
- 6 Solidarité internationale
- 6 Joyeuse retraite Claude dit "Tiolu"
- 6 Remerciements
- 11 Vision
- 12 Premier tour décevant pour le FC Venoge
- 13 Samedi 3 mars, le 32ème Carnaval de Penthalaz
- 13 Soirée du don, soirée Meurtres et Mystères
- 13 Information de la gendarmerie
- 14 Entreprises locales : Deux épiceries à Penthalaz
- 16 Association SAREPTA Suisse : agir pour la santé rurale en Côte d'Ivoire
- 17 Planzer
- 17 Ramassage des déchets
- 18 Memento
- 20 Nouvelle formule du journal

Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Henri-Robert Borgeaud, Joël Cavat

Correcteur

Angel Bannwart

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalaz,
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, culture, police, urbanisme, mobilité et transports

Piéric Freiburghaus, syndic

Route de la Vuy – Fondation EMS La Venoge – Magasin COOP

Les travaux visant à l'extension et de transformation du bâtiment de la Fondation EMS La Venoge débiteront en janvier 2018 avec tout d'abord la démolition de l'ancienne cure. L'intervention sur le bâtiment existant nécessitera la fermeture du magasin COOP dès après Pâques 2018. Sa réouverture est prévue au début 2020.

Planzer

La mise en service du centre logistique de Planzer vient de débuter, au 10 décembre, de façon concomitante avec le changement d'horaire des CFF. L'arrivée des wagons Cargo CFF est programmée vers 3h00 du matin. Le départ des camions se fait à partir de 5h00. Le retour des camions est échelonné dans l'après-midi, fonction des lieux de distribution. Le départ des wagons vers les douze autres Centres Rail Planzer a lieu aux alentours de 20h00.

L'ensemble des 160 collaborateurs de Tolochenaz a été transféré à Penthaz et 20 nouveaux emplois ont été créés pour un nouveau service de colis. Le centre comptera dès janvier prochain 39 camions et 32 camionnettes.

Rappelons que la Municipalité a instauré un partenariat avec Venoge Parc pour la mise en place d'une offre en co-voiturage à l'adresse des employés.

L'inauguration officielle du centre aura lieu le jeudi 18 janvier 2018 en présence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard et de Mme la Présidente du Conseil d'Etat vaudois, Nuria Gorrite.

Une journée de portes ouvertes pour la population, lors de laquelle des visites guidées et des animations sont prévues, aura lieu le samedi 20 janvier 2018 de 10h00 à 15h00.

Gare CFF

Les travaux de mise en conformité des quais (LHAnd) et de création d'un second passage sous-voies à la gare de Cossonay-Penthaz se feront en deux phases. Une première à l'horizon 2021, permettra un accès par rampe au quai 2 surélevé. L'adaptation du quai 1 est planifiée à l'horizon 2030. Un groupe de travail, associant les CFF, les divers transporteurs, la DGMR et les Municipalités de Penthaz et Cossonay va prochainement être actif afin d'organiser le futur de cette place. L'autorité municipale tient à associer l'ensemble des acteurs publics et privés et tout mettre en œuvre pour offrir des conditions de confort normales, soit toilettes et salle d'attente. La participation des usagers, et la forme de celle-ci, doivent être envisagées. Rap-

pelons tout de même qu'une pétition, traitant de l'amélioration du confort des usagers, avait été déposée au Conseil communal et au Grand Conseil en 2014 et que les diverses améliorations avaient été mentionnées.

Concernant le RER Vaud entre Cully et Cossonay-Penthaz, le Comité stratégique Léman 2030, composé des représentants de l'OFT, du Canton de Vaud et des CFF a décidé de l'offre suivante :

1ère étape – à partir de décembre 2020, 4 trains/heure en rafales.

2ème étape – à partir du 1er semestre 2022, 4 trains/heure mieux répartis.

La Municipalité informera régulièrement de l'évolution de ce dossier.

Besoin de création de classes primaires à Penthaz

Trois classes primaires, dont une en remplacement de celle de l'Ancien collège de la route de Daillens doivent être mises à disposition pour la rentrée 2018-2019. Trois autres classes seront nécessaires pour la rentrée 2020-2021.

La Municipalité étudie diverses variantes dans un souci de qualité et de maîtrise des coûts. Le financement devra être assuré par l'ASIVenoge.

Le site du Cheminet est celui qui se prête le mieux à l'implantation des nouvelles classes. Une procédure d'aménagement du territoire, par le biais d'un Plan de quartier est nécessaire du fait des dispositions restrictives de l'actuel Plan d'affectation. Une première information aux voisins aura lieu tout début 2018.

Centre de localité, suite de la démarche participative

Les fruits des deux séances publiques de mars et juin 2015, traitant du devenir du centre de Penthaz ont été transmis au bureau d'urbanisme, de paysagisme et d'architecture Verzone Woods, que la Municipalité a mandaté.

Des premières variantes de spatialisation et d'occupation des parcelles ont été présentées à la Municipalité. Ces avant-projets doivent être affinés et développés.

Une nouvelle séance publique de restitution aura lieu le 5 mai 2018. Une invitation sera adressée à la population en temps opportun.

Finances, promotion économique, ressources humaines et services sociaux

Didier Chapuis, vice-syndic

Personnel

La situation actuelle au sein du greffe et de la bourse est quelque peu compliquée car les deux cheffes de services travaillent momentanément à 50%. Nous escomptons un retour à la normale pour le début de l'année.

En remplacement de M. Claude Girod qui a pris sa retraite en octobre de cette année, la Municipalité a finalement porté son choix sur la personne de M. Manuel Do Carmo. M. Do Carmo est né en 1979. Il réside dans notre commune et travaille comme employé qualifié auprès de l'entreprise de constructions métalliques et stores de M. Eric Curchod. Entreprise qui va cesser progressivement son activité dès la fin de cette année. M. Do Carmo va commencer son activité le 3 janvier prochain et il est au bénéfice d'un contrat à durée déterminée d'une année.

La Municipalité a pris sa décision en analysant tous les paramètres liés à cet engagement.

Relations avec les entreprises

La Municipalité reste en contact réguliers et rapprochés avec les entreprises sises sur le territoire communal. La dernière rencontre avec Fenaco a eu lieu le 6 novembre dernier et la prochaine séance de travail avec Planzer est prévue au début du mois de janvier.

Social

Le 29 novembre a eu lieu à Echallens l'assemblée générale de l'ARASPE. Le budget 2018 a été approuvé lors de cette séance.

Ecoles, parascolaire, santé, sports et informatique

Yves Jauner, municipal

Ajerco

Le 21 septembre 2017, le budget 2018 a été accepté lors de l'assemblée générale. Le coût par habitant est de CHF 108.31.

Les charges en 2018 sont de CHF 10'565'353 contre CHF 9'099'668 en 2017. Le montant à charge des Communes s'élève à CHF 2'614'880.00 pour le budget 2018 (CHF 2'509'820.00 pour le budget 2017). L'augmentation des charges est essentiellement due à la mise en place du parascolaire. Les coûts pour Penthalaz sont de CHF 489'335.85 pour 2018.

Asicope

Lors de l'assemblée du 20 septembre du Conseil intercommunal de l'Asicope, le Budget 2018 a été accepté à la majorité. Les charges de l'Asicope s'élèvent à CHF 7'263'200.00 pour 2018. Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 7'603'950.00

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2018 à CHF 3'398.40 pour le primaire et CHF 4'279.25 pour le secondaire. Il était, au budget 2017, de CHF 3'641.10 (primaire) et CHF 4'622.50 (secondaire). La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 6'899'100.00 pour 2018. Pour Penthalaz le coût est de CHF 1'494'393.00.

Nous rencontrons depuis la rentrée scolaire quelques problèmes opérationnels avec le transport scolaire. De plus les travaux en cours dans le secteur du bas de Penthalaz, occasionnent également des perturbations au niveau transport. Il faut s'armer de patience et de compréhension.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 4 octobre 2017 du Conseil intercommunal du SDIS Venoge, le Budget 2018 a été accepté à la majorité. Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 1'191'700.00 pour 2018. Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 1'118'600.00

La participation des communes membres du SDIS est de CHF 671'950.00 pour 2018. Pour Penthalaz le coût est de CHF 88'900.80.

Le coût par habitant est de CHF 27.33 (26.01 pour budget 2017). La soirée de recrutement s'est bien passée. Cependant, il manque toujours des sapeurs pour la journée. Une action sera entreprise prochainement auprès des entreprises de la région.

Protection civile Gros-de-Vaud

Lors de l'assemblée du 27 septembre du Conseil intercommunal de la PCI-GDV, le budget 2018 a été accepté à la majorité. Les charges de la PCI s'élèvent à CHF 1'152'762.00 pour 2018. Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 1'128'541.00

La participation des communes membres de la PCI est de CHF 1'037'552.00 pour 2018. Le coût par habitant est de CHF 23.68 (23.89 pour budget 2017). Lors de cette assemblée, ont également été acceptés, les indemnités du CODIR, ainsi que le renouvellement d'un véhicule de commandement.β

Routes et chemins, services industriels, protection civile et déchets

Pierre-André Ischi, municipal

Les travaux de revitalisation de la Venoge débuteront au printemps prochain.

Association de la piscine et du camping : la Municipalité est en pourparlers avec le comité de l'Association, dont trois des sept

membres ont démissionné, afin d'assurer la gestion de la piscine et du camping pour la prochaine saison. Elle tient à remercier chacune et chacun de son engagement au cours de toutes ces années.

Patrimoine bâti, énergies renouvelables, patrimoine vert, secours et sécurité

Yvan Rochat, municipal

Forêts – Martelage d'octobre 2017

Le martelage s'est déroulé à deux endroits :

- sur les hauts de la forêt du Devin et en Rié, le long du chemin forestier. Cet endroit a été déterminé pour des raisons de sécurité. Sur environ 70m³ de bois, ce sont principalement du hêtre, un peu de frêne et d'érable qui ont été marqués, comme bois de feu.

Quelques billes de résineux ont été marquées pour la vente.

Un solde de stères de bois de feu de la saison passée est à disposition. Pour rappel, la Commune est équipée pour le sciage et la livraison de ce bois. Ce travail est facturé CHF 55.—(en plus du prix d'achat).

Conseil communal du 11 décembre 2017

Sylvette Grandchamp

La séance du Conseil communal est ouverte à 19h30 en la salle villageoise de la Maison de Ville. La séance débute en préambule par une présentation de la Maison d'enfants de Penthaz par son directeur M. Eric Hartmann. M. Jean-François Borgeaud, directeur des écoles primaires et secondaires de Cossonay-Penthaz, est également présent et vient nous parler de la collaboration de l'école avec la MEP ainsi que du MATAS (module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité). N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la MEP (mepenthaz.ch) pour plus de renseignements.

Assermentation de M. Michel Turin, GIP.

M. Michel Turin réside à Penthaz depuis de nombreuses années et avait déjà officié en tant que conseiller communal. Retraité depuis quelques années, disposant d'un peu plus de temps, et portant toujours beaucoup d'intérêts pour la commune, il s'est mis à disposition du GIP pour remplacer M. Sébastien Aubry, démissionnaire.

M. Turin est assermenté selon le protocole par M. Eric Joseph, Président du Conseil et chaleureusement applaudi par les membres de l'assemblée.

Préavis municipal n° 2017-19 relatif au budget pour l'année 2018

La Municipalité présente un budget déficitaire de l'ordre de

CHF 200'000.-. La commission des finances amende les rétributions de la Municipalité. Dans son préavis, la Municipalité relève que si le montant de CHF 200'000.- de déficit est tout à fait raisonnable, la réalité l'est un peu moins puisqu'elle implique un prélèvement de CHF 400'000.- sur le compte de fonds de réserve administratif. La Municipalité espère réalimenter ce compte en fonction du résultat de l'année en cours qui, avec toutes les réserves d'usage, laisse présager un résultat équilibré. Les grands investissements actuellement en cours, sont intégrés dans la planification financière présentée au début de la législature. L'évolution de la péréquation financière, l'augmentation de la facture sociale, les coûts liés au parascolaire, ainsi que le tassement des rentrées fiscales sont autant d'éléments qui préoccupent la Municipalité. Elle met tout en œuvre pour garder le cap et assurer des finances saines. La commission des finances s'est penchée sur plusieurs postes faisant l'objet d'une majoration importante par rapport à l'an passé. Il s'agit essentiellement de travaux d'entretien des différents bâtiments communaux, en particulier du Verger, de la piscine, la réfection d'une conduite d'eau et le prolongement d'un contrat d'entretien et de maintenance informatique ainsi que les frais de porte cabine de la patinoire. Ces investissements sont nécessaires et raisonnables.

La rétribution des Municipaux a quant à elle paru bien moins raisonnable à la commission des finances qui a déposé un amen-

dement sur ce poste.

L'ensemble des membres du Conseil sont conscients que la charge de travail des Municipaux est allée en s'amplifiant et en se complexifiant au cours de ces 10-15 dernières années. Toutefois, cette nouvelle augmentation salariale s'élèverait à une majoration de quelques 50% des indemnités en 3 ans. Les élections de 2016 sont là pour rappeler qu'il est de plus en plus difficile de dénicher des personnes désireuses de s'investir dans cette fonction de Municipal. Les conseillers de la précédente législature avaient d'ailleurs logiquement accepté l'augmentation du traitement annuel fixe et des vacations pour mandat de gestion des Municipaux. Mais de là à consentir que les charges salariales de la Municipalité bondissent encore de quelques CHF 40'000 francs l'an prochain – soit près de 14% par rapport au budget 2017 – il y a un pas que la commission des finances n'a pas voulu franchir. Dans un contexte financier plutôt difficile pour la commune, il est demandé à l'exécutif de s'interroger et de remettre en question ce montant. Dans une commune de moins de 3500 habitants, les tâches de M. le Syndic justifient-elles un emploi du temps à 70% ? Cette forte augmentation du nombre d'heures de travail de la Municipalité peut d'autant plus surprendre que du personnel a été engagé ces dernières années au service technique, à la bourse et au secrétariat afin d'alléger les tâches de notre exécutif et de nos chefs de service.

La Municipalité a accepté de réexaminer ses besoins et a ramené le montant de l'imputation des charges salariales la concernant de 333'050 francs à 286'200 francs. Un préavis n'étant pas modifiable, la commission des finances propose donc de le faire par le biais d'un amendement.

Le budget 2018 a été passé au vote, avec ses conclusions amendées, et accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 2017-20 relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'Association scolaire intercommunale ASIvenoge

L'ASIvenoge, nous y voilà. Il y a près de quatre ans, la Municipalité d'alors avait présenté l'idée que les six communes du bas de la Venoge – Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville et Mex – puissent se détacher de l'ASICoPe pour avoir leur propre établissement scolaire primaire et secondaire. Ce projet faisait suite à la demande de la commune de La Sarraz et de ses six voisines de créer leur propre établissement primaire et secondaire et de transférer les communes du Pied du Jura à l'ASICoPe.

Si Mme Anne-Catherine Lyon, alors à la tête du Département de l'instruction publique, est entrée en matière pour la proposition de la région de La Sarraz, elle a été beaucoup moins réceptive pour ce projet. Il a fallu de longues et parfois laborieuses discussions, ainsi que l'intervention des députés Alexandre Berthoud (Gros-de-Vaud) et Valérie Induni (Cossonay), pour parvenir à la solution qui est présentée aujourd'hui. Le 26 juin dernier, soit juste avant qu'elle ne quitte sa fonction de Conseillère d'Etat, Mme Lyon a signé la décision 158 qui permet à l'ASIvenoge de voir officiellement le jour. C'est le 17 janvier prochain que seront assermentés le Conseil intercommunal et le Comité directeur de l'ASIvenoge. Pour l'heure, l'établissement n'est que primaire, les classes secondaires restant encore au sein de l'ASICoPe. Mais cette situation n'est pas définitive car une étude démographique sera conduite en 2020 et s'il s'avère qu'il y a suffisamment d'élèves pour des classes secondaires au sein de l'ASIvenoge, celles-ci pourraient s'ouvrir dès la rentrée 2023. Sur ce sujet, on peut se montrer optimiste en regard du nombre important d'élèves du primaire que nous avons actuellement dans nos communes.

Même si l'établissement n'est encore que primaire, l'ASIvenoge a rapidement besoin de nouvelles infrastructures. Six classes vont être créées à Penthalaz, dont trois dans les mois à venir. Sous quelle forme et à quel endroit ? C'est encore à l'étude. Si l'ASIvenoge doit s'étendre au niveau du secondaire, c'est du côté de Penthaz qu'une construction verra le jour, mais, on l'a dit, à partir de 2020 seulement.

Cela dit, avant que l'ASIvenoge ne se mette vraiment en route, il reste une ultime étape à franchir : l'adoption des statuts par les Conseils communaux ou généraux des six communes. Ces statuts, étudiés de près par la commission, ne sont plus modifiables et acceptés tels que présentés.

Le Conseil a accepté le présent préavis avec 2 abstentions.

L'adhésion à cette nouvelle association nécessite la nomination de 2 membres du Conseil en tant que délégués au Conseil intercommunal. Mme Sylvette Grandchamp et M. Pierre Aubry ont accepté ce mandat.

Propositions individuelles

Comme il est de coutume, les jetons de présence du dernier Conseil seront versés à une association choisie par l'ensemble des membres. Cette année, il a été décidé d'en faire bénéficier la Maison d'Enfants de Penthaz.

M. Eloi Contesse propose d'organiser avec Pro Natura Vaud une sortie nature pour notre Conseil à la découverte de la Venoge.

Une amélioration de la sécurité des piétons aux abords des chantiers dans notre village a été demandée de toute urgence. Un manque de visibilité important a été relevé surtout en cette période automnale.

Avant de clôturer la séance, M. Freiburghaus, syndic, remercie le Conseil et particulièrement les commissions des finances et de gestion pour le bon esprit de travail et les échanges durant l'année. Il souhaite de bons vœux à tous. M. Eric Joseph clôture la séance à 21h50 et annonce le prochain Conseil pour le 5 mars 2018.

Commentaire de la municipalité sur le budget

Afin de clarifier la ligne budgétaire relative à l'imputation des charges salariales de la Municipalité, celle-ci tient à préciser qu'elle n'a pas réexaminé ses besoins, mais a décidé de plafonner les heures de vacations rétribuées, sans pour autant diminuer son engagement. Cette ligne du budget 2018 présentait également une réserve de près 400 heures.

Patrouilleurs scolaires

La Municipalité

Afin de compléter notre équipe de *patrouilleurs*/patrouilleuses *scolaires*, nous recherchons toujours des personnes motivées et disponibles à consacrer quelques heures hebdomadairement à ce service. Cette fonction est rétribuée. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'administration communale par courriel à administration@penthalaz.ch ou par téléphone au 021 863 20 50.

Remerciements

La Municipalité

La Municipalité tient à remercier sincèrement M. Joël Cavat pour son implication, dès la création du Cancanier en 2007 et jusqu'à ce jour, en qualité de responsable du comité de rédaction et de la mise en page du journal. Elle lui souhaite succès et satisfaction dans sa vie professionnelle.

Joyeuse retraite Claude dit "Tiolu"

J-Luc Duperrex

Joyeuse retraite Claude

Octobre 1977, tu débutais au service de la voirie de Penthalaz, voici déjà 40 années passées au sein de la commune. Penthalaz qui est si chère à ton cœur, presque autant que les Ormonts. Pas un trou, un arbre, un citoyen ne t'est inconnu, tout est mémorisé par passion pour ton village. Voici 13 ans que l'on se pratique et je te remercie pour ton appui, ton engagement et ton caractère entier. Tes collègues se

joignent à moi pour te souhaiter une longue retraite, active comme à ton habitude de fanfaron et de ne pas oublier de passer nous voir de temps à autre.

Joyeuse retraite Tiolu



Solidarité internationale

La Municipalité

Créée en 1989, la FEDEVACO est une organisation faîtière regroupant aujourd'hui une cinquantaine d'associations actives dans la coopération au développement. Elle permet aux collectivités publiques (Confédération, Canton et communes) de contribuer à la solidarité internationale en cofinçant une grande diversité de projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est. Au préalable, tout projet émanant d'une association membre est soumis aux critères stricts d'une Commission technique (CT), composée d'experts bénévoles ayant tous une expérience approfondie du travail de terrain.

Ainsi, l'expertise de la FEDEVACO permet :

- de garantir la qualité et la durabilité des projets et la fiabilité des partenaires locaux;
- d'assurer le contrôle du suivi et de la bonne conduite des projets;
- d'informer et sensibiliser les autorités et le public quant aux projets soutenus;
- de contrôler les rapports et les décomptes finaux.

Donnant suite à une intervention déposée au Conseil communal, la Municipalité de Penthalaz a adhéré à la Fedevaco en 2014, et inscrit une ligne spécifique à son budget, à hauteur de deux francs par habitant ; signifiant ainsi un premier engagement pour la mise en place d'un partenariat pour le développement, si l'on se réfère aux termes des huit objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Au terme des trois années de collaboration, la Municipalité salue le rôle et les compétences de la Fedevaco, dans le cadre de l'aide publique au développement, que ce soit en relation avec l'information, la mobilisation des ressources financières, le suivi et l'évaluation des projets. En effet, avec les capacités et connaissances limitées, en termes financiers, humains et d'expertise, qu'une commune comme la nôtre pourrait consacrer aux divers domaines sociaux, techniques, environnementaux abordés dans les projets conduits par les diverses ONG, il nous serait impossible d'apporter une contribution, aussi modeste soit-elle, comme par exemple à assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable dans les pays du Sud. Un organisme, qui a l'aptitude et le pouvoir de réunir communes, Canton et Confédération a effectivement plus que toute sa pertinence.

Pour l'année 2017, la Municipalité, consciente de la difficulté de choisir parmi le riche panel des projets, tous dignes d'être financés, a décidé d'en soutenir trois :

Lutter contre l'endettement des paysans

Madagascar

Population cible : 28'755 paysannes et paysans de groupements

Organisation : Action de Carême - www.actiondecareme.ch/country/magadascar

« Madagascar est le seul pays du monde où le revenu brut par habitant a fortement diminué entre 1960 et 2010, sans qu'il n'y ait eu de guerre ou de conflits violents. » Le constat de la Banque mondiale sur la situation économique à Madagascar en dit long sur son caractère alarmant. Plusieurs indicateurs sont particulièrement inquiétants : près de quatre cinquièmes des habitants vivent avec moins d'1.25 dollar par jour, 53% des enfants de moins de 5 ans sont sous-alimentés, et le taux d'alphabétisation a chuté. Actuellement, 1,4 million d'enfants entre 6 et 10 ans ne vont pas à l'école. C'est dans les régions rurales que la population est la plus rudement touchée. Dans ce contexte, les paysans tombent souvent dans l'endettement chronique pour faire face aux périodes de soudure, aux maladies ou tout simplement à la rentrée scolaire, auprès d'usuriers qui pratiquent des taux d'intérêt allant de 50 à 300%. Une fois pris dans le piège, un cercle vicieux s'installe puisqu'un crédit en entraîne un autre. Cette pratique, devenue chronique par sa logique même, ruine les paysans, ouvriers, petits fonctionnaires et petits métiers. Ce projet met donc en place des groupements, qui fonctionnent avec une épargne commune, constituée par des cotisations individuelles, des travaux sur des champs communs ou l'entraide. En cas de besoin, les membres peuvent bénéficier d'un crédit interne, sans avoir recours aux usuriers habituels. En complément, le projet propose des formations aux villageois : gestion, appuis et conseils pour la conduite de groupement, en passant par des formations agricoles et sur l'accès à l'eau potable renforcent leurs capacités. À terme, l'objectif final est de permettre aux paysans d'améliorer leurs conditions de vie, et de mieux maîtriser la période de soudure.

Les résultats sont d'ores et déjà édifiants : en septembre 2016, la zone du projet comptait 2'652 groupements d'épargne regroupant 30'709 membres. Parmi ceux-ci, 23'798 personnes n'ont désormais plus recours à l'endettement auprès d'usuriers.



Promotion de la souveraineté alimentaire

Togo et Bénin

Population cible : 120 familles représentant 720 personnes

Organisation : DM-échange et mission - www.dmr.ch/echange-communautaire/secaar

L'agriculture africaine est confrontée à un double défi : produire suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins d'une population en pleine croissance, tout en assurant le respect de l'environnement, en particulier la santé des sols et des écosystèmes. Ce programme permet d'augmenter la productivité de l'agriculture tout en protégeant les écosystèmes et en renforçant la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques. Le but est de permettre aux paysans engagés dans le programme de progresser vers la souveraineté alimentaire, en générant des revenus leur permettant de vivre dignement. Pour cela, le projet se fonde sur l'agroécologie, une démarche globale qui prend en compte et se base sur les interactions entre le sol, les plantes, les animaux, les êtres humains et l'environnement au sein des systèmes agricoles. Elle englobe ainsi de multiples dimensions du système alimentaire, de la restauration écologique à la stabilité politique et sociale en passant par la viabilité économique.

Pour réussir ces objectifs, les participants bénéficient en particulier de formations aux techniques agricoles et d'une mise en réseau entre fermes modèles, afin de partager les bonnes pratiques. En outre, chaque fermier partage son expérience avec au moins deux jeunes souhaitant se lancer dans l'agriculture, ce qui a un effet multiplicateur et permet de diffuser plus largement les méthodes agricoles durables. Les résultats démontrent l'intérêt du projet : 80% des familles qui mettent en place ces pratiques agro-écologiques au Bénin et au Togo atteignent la sécurité alimentaire, de même qu'un revenu décent, après trois ans.



Crédit photo: ©Alexandre Cavin / FED

Droit à la terre et souveraineté alimentaire

Afrique du Sud

Population cible : 450 paysans et travailleurs agricoles et leur famille (env. 1500 personnes)

Organisation : Action de Carême - www.actiondecareme.ch/country/afrique-du-sud

L'Afrique du Sud, souvent considérée comme la bonne élève du continent africain, n'en reste pas moins un des pays les plus inégalitaires du monde. Le système agricole, hérité de l'apartheid, est marqué par une division entre une agriculture industrielle, dominée par les blancs, et des millions de petits paysans sans terre. Les conditions de vie de ces derniers sont catastrophiques : lieu de vie insalubre, conditions de travail précaire. Mais surtout, alors que ces agriculteurs pratiquent presque uniquement une agriculture de subsistance, ils ne parviennent pas à produire suffisamment pour nourrir leur famille. En conséquence, 54% des foyers n'ont pas assez à manger. Pour répondre à cette problématique, le projet se concentre sur 3 axes : la formation, la transmission de savoirs de « paysans à paysans » et enfin le plaidoyer. L'objectif est d'encourager les agriculteurs à se réunir en groupements forts et autonomes. Ensembles, et appuyés par le partenaire local d'Action de Carême, ils mettent en place une stratégie commune de défense de leurs droits à la souveraineté alimentaire auprès des autorités locales, régionales et nationales. Concrètement, il s'agit notamment de réclamer l'application concrète de la redistribution des terres initiée il y a plus de 10 ans. En outre, les membres des groupements sont formés aux nouvelles techniques de l'agroécologie, dans une démarche qui met également en valeur d'une part le partage des savoirs traditionnels et d'autre part les contraintes amenées par le changement climatique. L'accès aux ressources nécessaires (semences, eau, terre, infrastructures, formation) est renforcé, de même que l'accès aux marchés. Tout cela contribue à améliorer les conditions de vie de ces agriculteurs, tout en respectant l'environnement.



Crédit photo: @Action de Carême

Vision

Henri-Robert Borgeaud



«Vision» a pour propos de donner la parole à des citoyennes et citoyens de Penthalthalaz qui, au nom de leurs convictions, s'engagent pour le bien commun. Pour cette édition, j'ai souhaité interviewer M. **Michel Collet**, ancien conseiller communal, député Vert au grand conseil de 2011 à 2017 et

assistant social fraîchement retraité. Qu'est ce qui l'anime, quelle est sa perception des équilibres et enjeux politiques prévalant aussi bien au niveau cantonal que communal, c'est ce que nous allons voir avec lui.

Vous êtes tombé dans le chaudron de la politique très jeune ou sensiblement plus tard?

J'y suis arrivé par le biais d'engagements citoyens et militants. Jeune, j'avais déjà la fibre sociale et la solidarité était pour moi une vertu cardinale. De 1980 à 1990, j'ai fait partie du groupe de personnes qui a mis sur pieds les Magasins du Monde dans la région du Pied-du-Jura ainsi qu'au marché de Morges. Au début des années 90, je me suis également investi dans le projet de la Chenaille. Il s'agissait de mettre sur pieds ici à Penthalthalaz une garderie d'enfants. Cette structure prévoyait un financement intercommunal avec une participation du canton, mais après 3 – 4 ans de démarches, il nous a fallu faire un constat d'échec. Cela n'a pas abouti, la politique de la petite enfance en était à ses balbutiements. Par ailleurs, ayant eu depuis mon enfance un lien privilégié avec la nature, j'ai été motivé par l'action militante en faveur de l'environnement et ai fait partie du Mouvement Ecologiste Vaudois bien avant d'entrer dans un législatif. Je participe toujours à l'action de l'association Venoge Vivante, avec l'objectif de protéger et renaturer notre chère rivière, pour l'instant entre Penthalthalaz et Lussery. C'est un projet d'intérêt cantonal, difficile à faire avancer tant les enjeux fonciers et financiers sont parfois peu compatibles avec ceux d'un environnement bien compris. Quant à mon engagement en politique à Penthalthalaz, il s'est concrétisé plus tard, lors de mon entrée au conseil communal en 1993, en cours de législature au sein du Groupe Socialiste & Sympathisants.

Avec quelles ambitions, quelles idées, quels sont les thèmes pour lesquels vous souhaitiez vous engager en particulier?

Comme dit précédemment, les valeurs qui me tiennent à cœur sont d'une part la justice sociale, la solidarité, et d'autre part la défense de l'environnement. Il faut se rappeler que les catastrophes de Tchernobyl et Schweizerhalle étaient très présentes dans nos consciences et j'ai donc choisi de militer sous la bannière verte. Contribuant au fil des ans à ce que le Groupe Socialiste & Sympathisants de Penthalthalaz devienne le Groupe Socialiste, Verts

& Sympathisants.

Député écologiste de 2011 à 2017 Au Grand Conseil, une suite logique?

Je suis sorti du Conseil communal avec le sentiment que la cause environnementale n'occupait pas la place qu'elle méritait, la sensibilité du parti étant clairement plus rose que verte. Ceci dit, l'idée d'une candidature au Grand Conseil, me trottait déjà dans la tête depuis longtemps. J'étais membre du parti depuis un certain temps déjà, et dès les années 90, j'ai participé aux campagnes qui en 1998 ont amené l'élection de François Marthaler au législatif cantonal, puis au château. C'étaient les balbutiements du Mouvement Ecologiste Vaudois-les Verts, issu en 1997 du rapprochement du

GPE – Groupement de Protection de l'Environnement et d'Alternative Socialiste Verte. C'est à cette époque également que le Parti Ecologiste Suisse monte en puissance au parlement fédéral, idéologiquement imprégné du fameux rapport de Rome «halte à la croissance». Notre conviction est que, après avoir donné la parole aux plus faibles de la société, nous devons donner la parole à l'environnement. Philippe Biéler devient en 1997 le premier élu Vert dans un exécutif cantonal!

Me concernant, à la fin 2011, lorsque Béatrice Métraux a été élue conseillère d'état en remplacement de Jean-Claude Mermoud, j'étais premier des viennets en suite et c'est ainsi que je suis entré au Grand Conseil. Lors des élections qui ont suivi, en mars 2012, nous y avons été confirmés tous les deux.

Comment avez-vous vécu ces 5 ans au Grand Conseil?

J'ai beaucoup apprécié le travail en commissions. Un format qui me correspond mieux que les séances plénières. En petits groupes, le propos est de trouver les compromis qui permettront l'éclosion de solutions. C'est de la négociation, il faut convaincre, trouver des alliances, mais c'est concret. Le plenum est plus théâtral, il incarne la grandeur de l'institution. C'est le lieu des propositions, mais aussi de la sanction, du vote; relatif à des objets qui ont été travaillés en amont au sein des groupes et des commissions. J'ai également apprécié le travail de terrain, défendre les enjeux du district sur des questions de territoire et de mobilité ou alors visiter les PME afin de mieux comprendre leurs difficultés et sentir en quoi l'Etat peut leur offrir de meilleures conditions cadres.

Vous vous engagez pour une écologie plutôt combative tendance croissance zéro, voire décroissance, assez fortement réglementée ou vers un modèle dans lequel la responsabilité écologique des entreprises et des individus est affaire de conscience?

Mes convictions et mon expérience me portent à penser que pour protéger l'environnement, il est nécessaire d'imposer un cadre réglementaire. Bien sûr on peut

espérer que les entreprises, les promoteurs et les citoyens aient une conscience écologique et une éthique irréprochables, et c'est souvent le cas, mais c'est à l'Etat d'arbitrer les intérêts et imposer les mesures de protection et de compensation pertinentes. Je milite pour une économie plus respectueuse, sociale et solidaire, mais quant à la croissance zéro, voire une décroissance, je dois avouer que les conséquences économiques de ces options ne me sont pas suffisamment claires pour que je puisse prendre une position très affirmée.

A titre personnel, quels sont les objets de la politique cantonale sur lesquels vous vous êtes le plus mobilisé?

Paradoxalement, au Grand Conseil, je me suis davantage investi dans des objets traitant de justice sociale, de politique familiale, d'accueil de la petite enfance que d'environnement. J'ai présidé en 2016 la commission qui a travaillé sur le thème de l'enfance volée qui, en parallèle de l'action menée au plan fédéral, a œuvré pour l'indemnisation mais aussi la reconnaissance des victimes. Un travail de mémoire important auquel ont pu souscrire la quasi unanimité des parlementaires. Une autre cause qui m'a tenu à cœur, ce sont les compensations écologiques significatives que nous avons pu obtenir en renonçant à notre opposition à la construction de la RC 177 qui desservira la zone industrielle de Vufflens-Aclens.

Est-ce que la droitisation du Grand Conseil issue des dernières élections est perceptible, quels débats, objets s'en trouvent modifiés?

Les fronts se durcissent, ça devient plus difficile pour l'entente rose verte. On vient d'en avoir l'illustration avec les débats sur la prise en charge des soins dentaires. D'une manière générale, la part du budget allouée au social est perçue comme une charge alors qu'elle devrait plutôt être considérée comme un investissement. Si je prends par exemple le revenu d'insertion, il s'agit d'une aide temporaire qui permet à un citoyen de franchir un cap lui permettant de s'intégrer y compris économiquement.

Est-ce que le fameux consensus dynamique vaudois s'en trouve menacé? Est-il pour vous une condition de la prospérité de notre canton?

Il est clairement péjoré par cette plus grande polarisation. Les clivages sur la formation et l'éducation par exemple s'accroissent et pourraient être contreproductifs pour l'avenir du canton. Le résultat desdites élections montre un clivage toujours plus grand entre grandes villes et campagne, les sensibilités rose verte étant plus courantes en milieu urbain. Quel regard portez-vous sur cette évolution. Si je me place sous l'angle de l'écologie par exemple, j'y vois une sorte de paradoxe. Le monde paysan perçoit souvent les Verts comme des empêchements de tourner en rond. C'est vrai dans la mesure où les règlements peuvent être contraignants, mais d'un autre côté les Ecologistes

soutiennent le bio, le local, travaillent à la protection des assolements, défendent une forme d'agriculture en phase avec ce que souhaite une part importante des consommateurs. Je comprends par contre que les renaturations puissent être perçues comme problématiques. Elles touchent à la propriété, elles prennent du terrain à l'agriculture même si c'est marginal par comparaison avec l'emprise de la construction de logements ou de routes. Les populations urbaines ne sont pas confrontées à ces enjeux.

Suivez-vous encore la politique au niveau de la commune?

Le député a entre autres pour mission de représenter son électorat et relayer les préoccupations de son district. Alors bien sûr, il faut se tenir au courant. J'ai par exemple fait partie du groupe de citoyens qui se sont penchés sur le devenir du centre du village et de la place centrale en particulier. Comment le dynamiser, le rendre plus vivant, convivial. C'est cette réflexion qui a été reprise par la municipalité sous forme de la démarche participative initiée en 2016.

Votre non réélection cette année a-t-elle été difficile à vivre?

Pas vraiment. Bien sûr j'aurais volontiers rempli pour un mandat, mais je savais que c'était du 50/50 et je pouvais envisager assez sereinement de ne pas être réélu. Il n'y a qu'un siège vert pour le district, c'est donc difficile. Et je me console en pensant que c'est une femme, Anne-Laure Botteron, jeune de surcroît, qui l'a emporté.

Avez-vous d'autres engagements associatifs dans lesquels faire vivre vos convictions?

Oui, je fais partie du comité d'organisation Festival du Film Vert à Echallens. J'ai par ailleurs été 10 ans juge assesseur représentant des locataires au tribunal des baux et j'ai été responsable du Judo Club Venoge qui a existé quelques années à Penthalaz.

Si je vous disais Penthalaz, village sans glyphosate! Quelle serait votre réaction?

Bravo! A voir comment initier la démarche et particulièrement y associer les agriculteurs, mais sur le fond j'applaudirais des deux mains.

Merci de m'avoir accordé le temps de cet entretien.

Premier tour décevant pour le FC Venoge

Bernard Morel

Dans le championnat de deuxième ligue, l'équipe se situe juste au-dessus de la barre



Au moment de la pause hivernale, c'est le moment de faire le bilan du premier tour des différentes équipes du FC Venoge avec le président du club, Sébastien Anger.

Première équipe : Engagée dans le groupe 2 du championnat de 2^e ligue, la première équipe occupe l'antépénultième rang avec 13 points, avec respectivement deux et quatre points d'avance sur les deux derniers. « Par rapport au groupe que nous avons formé pour cette saison, ce classement ne répond pas à nos attentes, dit Sébastien Anger. On ne peut pas le cacher, ce premier tour a été décevant. Il y avait clairement mieux à faire. Notamment sur le plan défensif. Nous encaissons trop de buts. Pour le deuxième tour, nous voulons renforcer l'équipe, mais nous devons aussi faire face à deux départs importants : notre capitaine, Capela, qui rentre au Portugal et notre entraîneur assistant, Fabio de Almeida, qui va entraîner Echichens. »

Deuxième équipe : Dans le groupe 2 du championnat de 4^e ligue, elle occupe le septième rang avec 15 points. « Après un début de saison difficile, dû au fait que l'équipe a affronté les meilleurs adversaires du groupe, l'équipe s'est bien reprise et son classement est satisfaisant, explique Sébastien Anger. Notre objectif est de pouvoir introduire quelques juniors afin de maintenir une âme régionale dans l'équipe. »

Séniors : Promue sur le tapis vert dans le groupe Champion, la première équipe séniors s'en est plutôt bien sortie. « Dans un championnat qu'on attendait difficile, l'équipe a obtenu de bons résultats et cela dans une très bonne ambiance, relève le président. Si elle continue sur cette lancée au printemps, elle se maintiendra. »

La deuxième équipe séniors est avant-dernière de son groupe, mais là n'est pas l'important. « Même si les résultats ne sont pas terribles, les gars évoluent dans une bonne ambiance. Ils ont du plaisir et c'est ça qui compte », souligne-t-il.

Juniors : Le club collabore avec le FC La Sarraz-Eclépens sous le nom de Mormont-Venoge. « La collaboration se passe très bien entre les deux clubs, se réjouit Sébastien Anger. Dans l'ensemble les résultats sont bons et sont porteurs d'espoir pour l'avenir. Même si on sait que pas mal arrêtent un moment donné, parfois sur un coup de tête, nous pouvons, dans les deux clubs, espérer sortir de bons juniors dans les années à venir. »

Souper loisir : « On avait placé notre souper loisir sous le signe de l'Italie. Malheureusement c'est tombé quelques jours après l'élimination de l'Italie pour la prochaine Coupe du monde, mais la soirée n'en a pas moins rencontré un très grand succès puisque nous étions 220 dans la salle Jean-Villard-Gilles de Daillens. Et je tiens à relever que nos première et deuxième équipes et nos séniors étaient particulièrement bien représentés puisqu'ils formaient plus de la moitié de l'assistance. Nous ne pouvons que remercier celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette magnifique soirée. »

Avant la reprise des championnats en mars, le FC Venoge organise deux manifestations cet hiver. Tout d'abord, un tournoi pour les juniors D, E, F et école de foot les **9, 10 et 11 février** à la salle du Verger. Puis le traditionnel repas de soutien le **jeudi 15 février** à la salle Jean-Villard-Gilles de Daillens.

Samedi 3 mars, le 32ème Carnaval de Penthaz

La Cool'Hisse

Pour ce 32^{ème} Carnaval à Penthaz, les organisateurs attendent tous les adultes et tous les enfants de notre région pour participer à ce joyeux défilé. Dès 13 heures 30, la fête se met en place au centre du Verger. Coraline et son équipe accueillent tous les amateurs de maquillage, petits et grands. Sous l'œil attentif de Sophie, les enfants pourront réaliser un bricolage qui leur permettra de célébrer bruyamment ce Carnaval. Pour la petite restauration et les boissons, vous pouvez compter sur les bénévoles de La Cool'Hisse qui prévoient aussi de préparer quelques spécialités afin que tout un chacun puisse se restaurer à moindre prix. À 15 heures 31, les tambours de la Jeunesse de Penthaz et les Kankan'nanas mènent la parade jusqu'à l'EMS La Venoge, où les personnes âgées se réjouissent d'accueillir ce petit monde coloré et déguisé. La découverte des costumes originaux créés par la clique des Kankan'nanas surprend toujours et réjouit les participants et les visiteurs. Au retour, le Carnaval étant un espace de défoulement, une parenthèse «confettis» est prévue autour de la fontaine de la Place Centrale. Puis ce joyeux cortège poursuivra sa course jusqu'à la place Madeleine Chamot-Berthod et les personnes déguisées clament une comptine pour appeler le printemps et le feu est mis au bonhomme-hiver.

Un sympathique apéritif sera alors offert aux participants. Nous vous attendons nombreux à cette traditionnelle animation.

Soirée du don, soirée Meurtres et Mystères

La Cool'Hisse

De noce à trépas – engrenage fatal d'un mariage peu banal
Un mariage qui ne se déroule pas tout à fait comme on pourrait le souhaiter...c'est tout ce que nous vous dirons sur le tout nouveau spectacle mis en scène par l'Association Rêve en Stock à l'occasion de la désormais traditionnelle soirée du Don proposée par la Cool'Hisse à la Salle Jean Villard-Gilles de Daillens le 17 mars 2018 dès 19h00.

Fidèle à la formule, la soirée se déroule sous le signe du mystère et du suspense. Durant 3 heures, vous passerez de spectateur à acteur et enquêteur en interrogeant les suspects et en consultant les indices. Qui est la victime, et quel est le motif du crime ? A vous de le découvrir en participant à cette soirée

riche en émotions.

Le spectacle s'accompagne d'un repas concocté par le Chef Eric et sa brigade.

Billets 95.- (AVS/Étudiant 91.-) incluant le spectacle et le repas. Les boissons se paient sur place au bar.

Le bénéfice de la soirée sera reversé à une œuvre caritative de la région. Cette année, l'Association Yani'Smile, à Chevilly, qui vient en aide à deux familles avec des enfants en situation de handicap recevront un don en mains propres lors de la soirée. Billets en vente sur www.monbillet.ch. Plus d'infos sur www.coolhisse.ch

Information de la gendarmerie

Les personnes qui annoncent la perte ou le vol de leur téléphone mobile, doivent être en mesure de fournir le n° IMEI (15 chiffres, en général) qui se trouve sur la boîte renfermant l'appareil lors de son achat, éventuellement sur la facture ou encore dans les paramètres de l'appareil, la marque de l'appareil, le type, la couleur, éventuellement le nom de l'assurance ménage qui couvrirait le vol et une facture dans la mesure du possible. Pour l'annonce du vol d'un cycle, le n° du cadre, la marque, le type, la couleur, date d'achat, valeur à neuf, éventuellement le nom de l'assurance ménage qui couvrirait le vol et une facture dans la mesure du possible. L'annonce de vol ou de perte peut être faite dans n'importe quel poste de police ou de gendarmerie, du poste de gendarmerie mobile, lors du passage dans votre commune, ainsi que par internet. Par contre, pour que le mobile en question ou le cycle soient signalés, il est impératif de fournir les numéros en question, sans quoi il ne pourra être établi que le plaignant en soit le propriétaire par la suite.

Rappel: Système de plainte en ligne

Nous vous rappelons que depuis décembre 2013, les Vaudois peuvent déposer eux-mêmes leurs plaintes en ligne avant de les faire valider dans le poste de police ou de gendarmerie vaudois de leur choix. <https://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/communiqués-de-presse/archives/2014/mars/18/articles/rappel-système-de-plainte-en-ligne/>
Cette possibilité est offerte pour les infractions les plus couramment enregistrées, soit le vol simple, les dommages à la propriété ou sur des véhicules, le vol de cycles et le vol ou la perte de documents d'identité. Cette procédure représente un gain de temps pour les plaignants.

Entreprises locales : Deux épicerie à Penthalthaz

Katherin Laffely

Je remercie ces 2 commerces de proximité qui m'ont accueillie chaleureusement et agréablement. Avec plaisir à travailler au sein du village.

La Traditionnelle Laiterie Becher

Historique de la Laiterie Becher ?

La laiterie du village, tenue par les grands-parents de Christian Becher, a été créée dans les années 1930. Les paysans apportaient le lait pour fabriquer tommes, gruyère et vacherins. Dans le même bâtiment, tenue par un autre artisan, existait une boulangerie. En 1970, le pays vit une crise et le nombre de paysans avec bétail diminue notablement si bien qu'une pénurie de lait s'installe. Samuel et Elisabeth Becher, alors propriétaires de la laiterie, se diversifient en rachetant la boulangerie et en la transformant en épicerie, offrant tous les articles de première nécessité. Depuis 1991, Christian Becher travaille avec ses parents. Lors de leur retraite en 1998, Christian et Marlyse reprennent le flambeau. Christian est boulanger-pâtissier-confiseur de métier et durant toute son enfance il a appris avec son père les gestes et le savoir-faire pour travailler le fromage et les produits laitiers.

Que trouve-t-on dans cette épicerie ?

À la laiterie, on trouve de tout ! Les produits phares étant le gruyère (affiné à la main), le mélange fondue maison, la raclette et divers fromages à la coupe. Christian fabrique aussi les yoghourts et les spécialités pâtisseries. Les confitures sont faites maison. Divers produits régionaux sont proposés : la charcuterie de Porchet à Bournens, le café Jaquier de La Sarraz, le jus de pomme Joyet de Grancy, les tommes de Dizy, les fameux Mt d'or de D.Conod ainsi que d'autres productions artisanales diverses.

Qu'est-ce qu'une journée type ?

Les journées sont très diversifiées : la fabrication des yoghourts 1 à 2 fois par semaine, l'affinage des fromages (gruyère, vacherin fribourgeois, raclette) tous les 5 jours, la confection des pâtisseries salées (ramequins au fromage, croissants jambon) et sucrées (tartelettes aux fruits, petits fours, bricelets), les courses 2 à 3 fois par semaine pour tous les produits frais comme les fruits et légumes. De plus, Christian confectionne avec son talent de confiseur d'excellents gâteaux de fêtes et d'anniversaires dont le fameux mille-feuille Bech'r.

Le service traiteur est aussi bien présent : la confection des plateaux de fromage ou fromage-charcuterie sont un must et sont très demandés et appréciés par les familles et les sociétés locales.

Christelle travaille avec le couple 2 à 3 matins par semaine pour les seconder. Elle connaît très bien le magasin, son sourire est connu et apprécié et elle peut

répondre à toutes les demandes. Les parents de Christian donnent encore un coup de main précieux et généreux. Des livraisons pour entreprises ou particuliers sont aussi régulièrement effectuées.

Quel sont les aspects les plus importants dans votre métier ?

Christian et Marlyse apprécient le côté indépendant de leur activité. Leur façon de travailler et la capacité de choisir les meilleurs produits, de prendre des décisions ; tout cela est essentiel dans leur vie. De plus, l'aspect artisanal de la fabrication est très enrichissant. Ils aiment aussi réfléchir à de nouvelles offres comme le service traiteur qui se développe sérieusement puisque la confection des plateaux est pratiquement quotidienne. La clientèle est en recherche de produits du terroir, fait maison ; de bons produits ! Pour le couple, il est primordial que les gens se fassent plaisir en consommant et que ce soit les anciens du village, fidèles, ou les nouveaux habitants, curieux, ils vont trouver cette qualité de produits à la Laiterie Becher.

Comment voyez-vous l'avenir de l'entreprise ?

Christian et Marlyse sont positifs et regardent avec confiance les années devant eux ! L'épicerie ne va pas s'agrandir afin de garder son côté authentique, mais surtout afin de ne pas perdre cette qualité du service et du goût qu'on ne trouve qu'ici.

Même s'il y a beaucoup de travail, Christian et Marlyse ont envie de continuer à offrir la même capacité d'écoute, de donner la même qualité d'accueil, de toujours être présent et de garder le contrôle sur la bonne marche du magasin.

Ils privilégient ainsi le côté qualitatif des produits et les relations conviviales avec la clientèle.



Contact

Laiterie - Alimentation
Becher
Route de la Gare 2
1305 Penthalthaz
021 861 12 61
www.laiteriebecher.ch
ouvert LU-MA-JE-
VE-SA: 07h30-12h15 /
15h00-19h00
Mercredi : Fermé
Dimanche : 08h00-
11h00 / 18h00-19h00

c passion, ils ont su raconté et présenté leurs spécificités et le plaisir qu'ils ont de

La Nouvelle Epicerie Centrale

Quand s'est ouverte l'Epicerie Centrale ?

L'épicerie de la place centrale existe depuis de nombreuses années. Les gérants se succèdent mais pendant presque une année l'épicerie reste fermée. Le 11 septembre 2017, Sergio de Matos, en compagnie d'Isabelle Ferreira ouvre les portes d'une nouvelle enseigne complètement rénovée. Un sérieux coup de peinture, un beau carrelage, de nouveaux meubles, la vérification des appareils de congélation et de climatisation, tout est fait pour rendre l'endroit propre, clair et accueillant. Pour Isabelle qui passait régulièrement devant ce magasin fermé, c'était difficile et le challenge de reprendre cette enseigne commerciale lui plait. Elle répond aussi à la demande de beaucoup de campeurs croisés à la piscine où elle travaille la saison d'été, qui s'étonnaient de n'avoir plus d'épicerie à proximité.

Comment fonctionne l'épicerie ?

La surface de vente est spacieuse, très bien achalandée et les produits de diverses provenances coexistent. Des produits portugais comme des fromages, de la charcuterie, des vins et bières, des conserves et du pain livré 3 fois par semaine. Des produits locaux comme la viande de chez Rochat à Cossonay, du fromage de la laiterie de La Chaux, le jambon de Penthaz, de la boulangerie du «Pain de sucre» à Cossonay, les oeufs de Daillens, des vins de la région et l'huile d'olive de Pommaples. Des légumes et fruits de saison complètent l'offre.

Une bonne partie de la journée est utilisée pour la vente. Régulièrement le contrôle du stock est nécessaire. Les produits alimentaires sont livrés et il faut réapprovisionner les rayons en les présentant de façon la plus esthétique et pratique possible.

La clientèle de quartier et de plus loin, apprécie de revoir cette épicerie ouverte et le sourire très chaleureux d'Isabelle ou de son employée est un cadeau journalier.

Quel sont les aspects les plus importants dans votre métier ?

Isabelle n'hésite pas une seconde en parlant de la relation avec la clientèle. Que ce soit elle ou son employée, elles sont à l'écoute, attentives aux demandes, agréables, souriantes et toujours prêtes à rendre service. Isabelle, en engageant une vendeuse, la forme et insiste beaucoup sur la qualité de cet accueil qu'elle veut chaleureux et personnalisé.

Comment voyez-vous l'avenir de l'entreprise?

Isabelle est très confiante face à l'avenir de ce magasin. Comme elle le dit si bien, cette épicerie c'est la vie au centre du village et ce commerce complète très bien l'offre entre le café, le pressing et le salon de coiffure. Combative, Isabelle relève le défi d'offrir ce service aux Cancaniers et aime la diversité qui remplit sa vie.



Contact

Epicerie Centrale
Place centrale 3
1305 Penthalaz
021 861 21 95
[www.facebook.com/
Epicerie-Centrale](https://www.facebook.com/Epicerie-Centrale)
ouvert du lundi au
vendredi de 8h à 12h30 -
14h30 à 19h
et le samedi de 8h30 à
12h30 - 13h30 à 19h

Association SAREPTA Suisse : agir pour la santé rurale en Côte d'Ivoire

Association SAREPTA Suisse

Association SAREPTA Suisse : agir pour la santé rurale en Côte d'Ivoire

Créée à Penthalaz, en décembre 2015, l'association SAREPTA a pour but de promouvoir la santé en zone rurale et le développement en Côte d'Ivoire. Elle est présidée par Mme Marie-Aimée Päivi Soro, Docteur en médecine et gérée par M. Navigué Pierre Soro, secrétaire général, tous deux habitants de notre commune. Accompagnés des autres membres du comité, ainsi que d'une représentation locale, les compétences réunies de chacun, dans des domaines spécifiques, notamment en médecine, gestion d'entreprise, financement de projets, mais aussi d'une parfaite connaissance du contexte local, de l'agrément du Ministère de l'intérieur et de la sécurité de la République ivoirienne assurent le sérieux et la crédibilité à l'association pour mener à bien ses missions.

Le premier projet, étayé par un solide dossier, est de construire un centre médical dans le village de Tangafla au nord de la Côte d'Ivoire. Cette structure, qui comprendra aussi un laboratoire et une salle d'accouchement, donnera accès aux soins de base dispensés par un médecin et un infirmier à une population de 17'000 habitants, qui doivent actuellement parcourir de 35 à 50km à moto pour accéder à l'hôpital le plus proche.

Les dispensaires d'état distants d'une quinzaine de kilomètres de Tangafla sont sous la responsabilité d'infirmiers, sans la supervision d'un médecin. Ils ne sont équipés ni d'appareils médicaux, ni de laboratoire d'analyse. Il est alors malheureusement fréquent

que des personnes renoncent à se faire soigner ou arrivent trop tard à l'hôpital en raison des difficultés précitées. Les femmes enceintes et les nouveaux-nés sont particulièrement touchés par un manque de suivi médical. Il en résulte des infirmités, maladies et décès qui pourront, en partie du moins, être évités par la création d'un centre médical de pointe à proximité. Au-delà des soins, la présence de personnel médical qualifié permettra de mener à bien des campagnes de prévention et de promotion de la santé.

Il est important de relever que la population locale est étroitement associée au projet, ceci de plusieurs façons : premièrement par les villageois, qui ont fait don du terrain à l'Association et participent activement aux travaux divers de construction, mais également par l'implication de cadres originaires de la région chargés des démarches administratives et de la supervision directe des travaux.

A ce jour, la générosité des donateurs a permis la réalisation d'un forage hydraulique sur le site et l'édification d'un entrepôt pour le matériel de construction. L'année 2018 sera marquée par le début des travaux du centre lui-même.

A cet effet, nous vous invitons à vous engager aux côtés de l'Association en devenant membre ou en la soutenant par le biais de la **campagne de financement participatif qui sera lancée le 4 mars 2018.**

Pour plus de détails concernant le projet vous pouvez visiter le site internet de l'Association :

www.sareptasuisse.org ou nous contacter :



Contact

Association SAREPTA Suisse
Chemin des Vignettes 3
1305 Penthalaz
info@sareptasuisse.org
021 535 00 54

PLANZER

PORTES OUVERTES AU NOUVEAU CENTRE RAIL PENTHALAZ



**SAMEDI
20 JANVIER 2018
10H-15H**

AU PROGRAMME : VISITE GUIDÉE, DÉMONSTRATIONS, EXPOSITION DE VÉHICULES, ANIMATIONS POUR LES ENFANTS ET RACLETTE

ACCÈS : le Centre Rail Planzer se trouve à environ 1 kilomètre de la gare CFF Cossonay-Penthalaz (Ch. de l'Islettaz 2, 1305 Penthalaz) Parking gratuit.

www.planzer.ch



COMMUNE DE PENTHALAZ



Ramassage des déchets crus/cuits en 2018

**LES MARDIS
DÈS 07H30**



**JANVIER : LES 9 ET 23 JANVIER
FÉVRIER : LES 6 ET 20 FÉVRIER
PUIS HEBDOMADAIREMENT
DU 6 MARS AU 20 NOVEMBRE
DÉCEMBRE : LES 4 ET 18**

Cultes

A l'église :

- 14 janvier, 10h, culte de Reconnaissance & Souvenirs, sainte Cène, avec André Perrenoud, pasteur.
- 11 février, 10h, avec André Perrenoud, pasteur.
- 4 mars, 10h, avec Catherine Novet, diacre.
- 30 mars, 10h, Vendredi Saint, sainte Cène, avec André Perrenoud, pasteur.
- 15 avril, 10h, avec André Perrenoud, pasteur.
- Jeudi 10 mai, 10h, Ascension, sainte Cène, avec André Perrenoud, pasteur.
- 10 juin, 10h, avec Magda Eggimann, pasteure.
- 8 juillet, 10h, avec Catherine Novet, diacre.

Au Foyer paroissial :

- 28 janvier, 10h, culte Terre Nouvelle, en lien avec les Chrétiens d'Orient, suivi d'un repas canadien, avec Catherine Novet, diacre.
- 25 mars, 10h, culte des Rameaux, confirmations et baptêmes des catéchumènes, sainte Cène, avec André Perrenoud, pasteur.
- 6 mai, dès 09h30, Journée paroissiale d'Offrande, grand Brunch + animations.

L'Arc-en-ciel au Foyer

Tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30, l'Arc-en-Ciel ouvre ses portes aux enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte: coin-café, jeux et livres à disposition, avec Catherine Novet, diacre et une accompagnante. Bienvenue!



Rendez-vous paroissiaux importants

- 21 janvier, 10h, célébration de l'Unité des chrétiens, inter-paroissiale, à l'église catholique de Cossonay.
- 11 mars, 10h, culte à l'église de Penthaz, sainte Cène, avec André Perrenoud, pasteur + Assemblée paroissiale ordinaire de printemps à 10h30.
- 1er avril, 10h, à l'église de Daillens, culte de Pâques, sainte Cène, avec Catherine Novet, diacre.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Réformés, les vitrines des églises et du foyer ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch
Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, merci d'envoyer un petit mail à Catherine Novet: cathe-rine.novet@eerv.ch

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les mardis matin de 8h30 à 11h30 et vendredis après-midi de 13h30 à 16h30, 021 535 64 84

Agenda

- 31 décembre 2017
Repas de la St-Sylvestre organisé par la Jeunesse
- 10 janvier 2018
Thé dansant
- 11 janvier 2018
Conférences Connaissance 3
- 24 janvier 2018
Thé dansant
- 20 et 21 janvier 2018
Championnat du Hockey Club Penthaz
- 1er février 2018
Conférences Connaissance 3
- 3 et 4 février 2018
Loto organisé par Club Tennis de Table
- 7 février 2018
Thé dansant
- 9 au 11 février 2018
Tournoi de football (Junior) FC Venoge
- 17 et 18 février 2018
Championnat du Hockey Club Penthaz
- 21 février 2018
Thé dansant
- 3 mars 2018
Carnaval organisé par La Cool'Hisse
- 7 mars 2018
Thé dansant
- 10 mars 2018
Repas de soutien du Hockey Club Penthalaz
- 14 mars 2018
Conférences Connaissance 3
- 17 mars 2018
Soirée du don "Meurtre et Mystères"
- 17 et 18 mars 2018
Fanfare - Echo de la Molombe
- 21 mars 2018
Thé dansant
- 24 et 25 mars 2018
Championnat du Hockey Club Penthaz

Ouverture de la patinoire

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la patinoire mobile le 2 décembre 2017, jusqu'au 25 février 2018, sur la Place Chamot-Berthod de Penthaz.

Horaires

Lundi de 14h00 à 16h30
Mardi de 14h00 à 18h00
Mercredi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 14h00 à 18h00
Samedi de 13h00 à 18h00
Dimanche de 12h00 à 18h00

La patinoire sera fermée le lundi 25 décembre 2017.

Horaires réservés à la pratique du hockey libre

Lundi : 16h30 – 21h00
Mercredi : 17h00 – 19h00
Samedi : 11h00 – 13h00

Prix des entrées

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
CHF 2.- pour les 6 – 16 ans
CHF 4.- pour les plus de 16 ans

Location de patins

CHF 5.- + dépôt de CHF 10.- (par jour)

Abonnement saison

CHF 30.- pour les 6 – 16 ans
CHF 50.- pour les plus de 16 ans

Nous vous rappelons que la patinoire est tenue le week-end par des bénévoles. Certains d'entre eux ne manquent pas d'originalité pour animer la journée par un stand raclette, une excellente soupe ou autre. Le tableau des bénévoles peut être consulté sur le site : www.piscine-penthaz.ch. Il sera également affiché à la patinoire.

Horaire de l'administration communale durant la fin de l'année

Les guichets de l'administration sont fermés du 22 décembre à 11h30 au mercredi 3 janvier à 07h30.

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale Valorsa SA à Penthaz

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30
mercredi de 09h15 à 11h45
samedi de 10h00 à 16h00 heures non-stop

Horaires d'ouverture de l'Eco Point

L'Eco Point est réservé exclusivement aux habitants de Penthaz.

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00

Samedi de 07h00 à 16h00

Fermé le dimanche et les jours fériés.

Accès aux moloks possible en dehors de ces heures.

Types de déchets acceptés : sacs poubelles, PET, verre, alu/fer-blanc, textiles, capsules, huiles usagées et papiers/cartons.

L'accès au périmètre de l'Eco Point est strictement interdit aux véhicules. Les personnes qui disposent d'un véhicule sont priées de porter directement leurs objets et autres dépôts à la déchetterie intercommunale de Valorsa sise sur la commune de Penthaz.

Administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants :

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Numéros d'urgence

Police 117

Sapeurs-pompiers 118

Ambulances 144

Intoxications 145

REGA 1414

Médecins et pharmacies de gardes 0848 133 133

Vétérinaire de garde 021 861 33 19

Les calendriers communaux 2018 sont disponibles, en quantité limitée, dans les locaux de l'administration.

Une nouvelle formule du journal communal dès le printemps 2018

Après 10 années et 46 numéros du Cancanier, suite également à la démission du responsable du comité de rédaction, la Municipalité a décidé de donner un coup de jeune à cet organe d'information, ceci en lançant un appel à idées pour un nouveau titre, ainsi que pour un contenu enrichi et de nouveaux contributeurs.

L'idée retenue pour le nouveau titre sera récompensée par un bon à valoir pour deux cartes journalières CFF.

Merci de mentionner les sujets et rubriques que vous aimeriez trouver dans ce journal !

Aussi, de manière individuelle ou en petit groupe, faites part de votre intérêt à collaborer à la rédaction du journal communal qui paraîtra entre 4 et 5 fois par année, notamment en proposant des rubriques susceptibles de pouvoir trouver place dans celui-ci.

Merci de communiquer vos propositions soit par courrier, soit au moyen du bulletin ci-dessous, à l'adresse :

Municipalité de Penthaz, Place Centrale 5, 1305 Penthaz

ou par email à :
administration@penthaz.ch

Délai d'envoi : 31 janvier 2018.

Journal communal de Penthaz PROPOSITIONS

Nouveau titre du journal :

Sujets et rubriques :

- | | |
|---------|---------|
| 1. | 4. |
| 2. | 5. |
| 3. | 6. |

Je suis intéressé-e / nous sommes intéressé-e-s à contribuer à la rédaction du journal communal. Nom(s) et Prénom(s) :

1.
2.
3.

Adresse de contact :

Email :